

**Le 22 juillet 2010**



## **À la veille du jugement Duch**

par  
David Scheffer

Au lundi le 26 juillet, la Chambre de première instance des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens va rendre son jugement dans l'affaire de Kaing Guek Eav (alias Duch), qui a dirigé le Prison Tuol Sleng à Phnom Penh pendant la plupart du régime Pol Pot. Le Cambodia Tribunal Monitor ([www.cambodiatribunal.org](http://www.cambodiatribunal.org)) va donner la couverture complète de cet événement historique pendant qu'il se passe, commençant au matin du 26 juillet et pendant la semaine suivante au Cambodge. Nous aurons deux correspondants à Phnom Penh et dans la cour qui blogueront et entretiendront les individus clés, y compris les victimes, à la suite.

Quelle est la signification de ce jugement important de l'ECCC, qu'il résulte dans un acquittement ou dans un verdict de culpabilité, sur la responsabilité d'un des personnages les plus notoires du Khmer Rouge?

Le Cambodge ne restera plus silencieux parmi les plus pires atrocités du 20<sup>ème</sup> siècle. La responsabilité totale pour les morts de 1,7 million cambodgiens estimées est impossible. Mais le jugement de Duch doit envoyer un signal puissant aux victimes qui ont survécu et leurs familles qu'il y a un jugement aux moins pour quelques dirigeants qui portent la responsabilité. Il a aussi le potentiel d'inspirer la meilleure crédibilité et l'intégrité aux autres cours du Cambodge, qui restent susceptibles à la corruption.

On peut raisonnablement conclure à ce moment que le procès de Duch a conformé aux normes internationales de l'application régulière de la loi, et alors que c'était un procès juste et que les droits de Duch comme accusé ont été bien protégés. Le dilemme que la Chambre de première instance doit adresser dans son jugement est le caractère contradictoire de la stratégie de défense. D'un côté, Duch a avoué la responsabilité pour la torture et les morts à Tuol Sleng, dans une tentative évidente à chercher l'atténuation au cas d'un verdict de culpabilité. De l'autre côté, aux derniers heures des arguments de clôture, Duch et son avocat de défense cambodgien ont demandé un acquittement. Cette défense a réfléchi la confusion entre ses avocats internationaux et cambodgiens. En fait, Duch a récemment licencié son avocat international, ce qui suggère qu'il garde sa demande pour l'acquittement. Il serait étonnant si les juges considèrent sincèrement cette demande après un procès tellement long du témoignage et de l'évidence qui montre un degré de la responsabilité pour les horreurs de Tuol Sleng, y compris les aveux de Duch.

Le procès de Duch vaut son coût, surtout pour les plus de 14.000 victimes qui y ont péri. Il y a toujours le dilemme des coûts élevés qui confronte les tribunaux des crimes de guerre bâtis pendant les 17 années passées. Le Cambodge n'est certainement pas unique dans ce respect. Mais la justice internationale coûte cher à cause de l'énormité des meurtres et ce qu'on exige

pour prouver que les dirigeants politiques et militaires ont commandé les autres à commettre les crimes d'atrocité. L'héritage de l'ECCC résoudra pendant les générations au Cambodge, comme les Tribunaux militaires Nuremberg et Tokyo ont fait ailleurs aux décennies après la Deuxième Guerre Mondiale.

En fait, une analyse objective du coût des procès ECCC montrerait que, par rapport aux dépenses des procès locaux pour les meurtres solitaires aux systèmes légaux occidentaux avancés, ces procès pour la torture et les morts des milliards sont relativement économiques. C'est aussi une erreur d'imaginer que les fonds confiés à l'ECCC pour poursuivre les dirigeants survivants du Khmer Rouge, avec la participation et la supervision internationales, seraient magiquement rendus par les donateurs au système de justice domestique du Cambodge, ou bien aux prioritaires du développement. J'espère que le jugement de Duch créera plus d'intérêt parmi les nations donatrices à donner les fonds additionnels volontaires à l'ECCC pour mener son mandat critique.

Duch ne sera probablement pas la seule accusé Khmer Rouge jugé devant l'ECCC. Même si au deuxième procès, tous les quatre dirigeants supérieurs Khmer Rouge sont acquittés, j'anticipe que la Chambre de première instance rendra la justice. Le fait que l'ECCC a exigé que tous ces individus préparent pour des procès possibles où ils doivent se défendre contre les accusations du procureur est une victoire pour la justice et pour l'histoire cambodgienne.

Duch n'est pas de bouc émissaire parce que l'Affaire 002 reste en bonne voie où ses supérieurs seront tenus responsables. Il y'a aussi une possibilité forte d'un procès troisième et peut-être quatrième des dirigeants Khmer Rouge comme accusés, malgré les grondements de l'interférence politique pour le bloquer. Le procès Duch a fait la fondation, cependant, sur les matières fondamentales par rapport aux atrocités Pol Pot et cela va faciliter les procès prochains. Duch est déjà un symbole des crimes d'atrocité du régime Pol Pot, mais je crois qu'il ne serait pas le seul à la fin. Les autres attendent en les coulisses pour partager cet honneur douteux.

Le test du jugement de Duch de la Chambre de première instance sera la sophistication de la critique des matières légales et procédurales qui ont été impliquées pendant le procès, et s'il conforme aux jugements bien-raisonnés des autres tribunaux des crimes de guerre. Nous pouvons anticiper un jugement long, un qui serait scruté pendant des années à venir.

On attend ce moment depuis longtemps pour le peuple cambodgien et pour la communauté internationale. La justice est bien en retard au Cambodge, mais elle ne sera pas refusée.

*David Scheffer est le Professeur du Droit Mayer Brown/Robert A. Helman et le Directeur du Centre Pour Les Droits Humains Internationaux, Northwestern University School of Law à Chicago. Il est cogérant et commentateur expert de Cambodia Tribunal Monitor.*